

# Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal – 29 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mai à 19 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

**Présents** : MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, ROCHE Didier, CARL Aline, MARÉCHAL Jean-Luc, GUERIN Sabrina, MOREL Jacques.

**Absents excusés** : DUPRÉ Alexandre donne procuration à MARÉCHAL Isabelle, HANIN Hervé donne procuration à MOREL Jacques, PENELLE Stéphane donne procuration à MAUPOINT Arnaud.

M. le Maire, Arnaud MAUPOINT, procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

M. Didier ROCHE est désigné secrétaire de séance.

7 présents, 3 pouvoirs.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024**

M. le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité par 10 voix POUR.

## **2. Suivi budgétaire et financier**

M. le Maire rappelle que le budget prévisionnel pour l'année 2024 prend en compte des décisions pour faire de nombreuses économies et améliorer les recettes fiscales.

Suite au rendez-vous en sous-préfecture, M. le Sous-Préfet a appelé M. le Maire pour l'informer qu'au titre de l'article L.1612-14 du code des collectivités territoriales, le Préfet a été contraint de saisir la Chambre régionale des comptes dans la mesure où le déficit est supérieur à 10%.

Tous les documents ont été transmis à la Chambre régionale des comptes afin qu'un avis soit rendu d'ici mi-juin pour valider le budget 2024 votée par le Conseil municipal ou pour faire des propositions d'amélioration.

## **3. Ligne de trésorerie interactive**

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Par 10 voix POUR

### **Article 1**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune d'Aizier décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : €ster + marge de 1,2 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle par débit d'office
- Frais de dossier : exonération
- Commission d'engagement : 150 Euros
- Commission de mouvement : exonération
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

### **Article 2**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

### **Article 3**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

### **3. Délégation au maire de la décision d'autoriser le réaménagement de l'emprunt du restaurant**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que suite au départ de Raphaël BONIS, restaurateur du relais des Chaumières, la commune ne perçoit plus de loyers depuis août 2023 mais les annuités d'emprunt doivent être honorées auprès de la Caisse des dépôts.

M. le Maire expose les propositions de la caisse des dépôts pour réaménager l'emprunt n°1218545 :

- une baisse du taux fixe à 4,21% contre 4,51%
- un allongement de deux ans du prêt dont un différé d'amortissement de 12 mois.

**Vu** l'article L 2122-22 du CGCT

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Par 10 voix POUR

#### **Article 1**

Le Conseil municipal décide de donner délégation au maire pour réaménager l'emprunt n°1218545, conformément aux termes de l'article L 2122-22, 3° du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

#### **Article 2**

Le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

### **4. Point d'information – Dossier restaurant**

M. le Maire informe le Conseil municipal :

- une audience s'est tenue le 15 mai dernier au tribunal Judiciaire d'Evreux. La commune était représentée par le Cabinet Hochart. Le délibéré sera rendu le 19 juin 2024.
- la liquidation judiciaire a été prononcée le 23 mai 2024 ; cette date tardive a bloqué la situation pour lancer les démarches pour trouver un repreneur et a pénalisé les finances communales. Un mandataire judiciaire est nommé.

M. le Maire expose au Conseil municipal que les démarches pour trouver un nouveau restaurateur sont en cours. Dès que la mairie aura récupéré les clés dans le cadre de la liquidation judiciaire et de la rupture du bail commercial, les visites pourront avoir lieu à la fin du mois de juin. Les modalités de locations incluront un droit d'entrée dont le montant nous permettra de récupérer les loyers impayés, les frais engagés en honoraires pour la rupture du bail et pour la remise à niveau des locaux.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Affaire Boisard**

L'expert en justice désigné par le Tribunal va rendre son rapport dans les prochains jours.

### **Circulation des poids lourds – RD 95**

M. le Maire expose au Conseil municipal que la réunion en présence du Directeur de Cemex et de trois responsables du Département de l'Eure s'est déroulée le Mercredi 22 mai. Hervé HANIN et Jacques MOREL étaient également présents.

Il a été constaté le dysfonctionnement dans le sens de circulation et la vitesse excessive de certains chauffeurs et le nombre croissant des poids lourds circulant sur la RD 95.

Un nouveau comptage va avoir lieu afin de prendre les décisions adéquates :

- arrêté de circulation et une limitation de vitesse à 50 km/h entre le Flacq et l'entrée d'agglomération. Des contrôles de la gendarmerie pourront ainsi être faits.
- une portion de la route départementale sera refaite
- réalisation d'une étude d'ingénierie
- étude éventuelle pour modifier le tracé de la Seine à vélo

### **Fleurissement**

Sylvaine MEAR propose de donner des plants de vivaces à la commune pour agrémenter le village. Nous remercions Sylvaine par avance.

### **Surpresseur**

M. le Maire informe le Conseil municipal que, suite à l'intervention de Mme DIGUET d'Enedis, la mise en service du compteur est programmée.

### **Abribus**

Une expertise d'assurance est planifiée le 04 juillet 2024.

**Bilan des projets**

Le contexte budgétaire communal ayant changé, Jacques MOREL propose qu'une communication sur les projets communaux soit faite auprès des habitants.

Didier ROCHE suggère la mise aux normes de la salle communale pour pouvoir la louer à nouveau.

M. le Maire est d'accord pour faire une communication mais propose d'attendre que le problème du restaurant soit résolu avant de revoir les projets.

Séance levée à 20h15